



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ÉTATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Nationale pour le Sénégal
Agence Principale de Dakar
Service de l'Administration, du Patrimoine et de la Sécurité

Dakar, le

CAHIER DES CHARGES

AC/K00/APD/009/2024

APPEL A CONCURRENCE POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE LUMINAIRES DE TYPE LED A L'AGENCE PRINCIPALE DE LA BCEAO A DAKAR

JUILLET 2024

I - OBJET

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les prestations relatives à l'appel à concurrence pour la fourniture et l'installation de luminaires de type LED à l'Agence Principale de la BCEAO à Dakar.

A ce titre, vous trouverez, en annexe, la liste des locaux concernés et le cadre de devis quantitatif à renseigner.

II – EXIGENCE DE L'OFFRE

Votre offre devra, sous peine de rejet :

- indiquer les caractéristiques (marque, type et spécifications techniques) des luminaires encastrables à grille proposés ;
- indiquer les caractéristiques (marque et type) des tubes LED proposés ;
- indiquer les prix unitaires et totaux HT/ HDD en FCFA des luminaires ;
- préciser la durée de vie et la garantie proposée pour les tubes LED ;
- être accompagnée de la documentation technique du matériel proposé (en français) ;
- préciser le délai de livraison du matériel ;
- préciser le délai d'exécution des travaux.

Le matériel proposé doit être de très bonne qualité et de marque d'origine PHILIPS, OSRAM, SYLVANIA ou de toute autre marque de qualité équivalente (à préciser).

II – NORMES ET CERTIFICATIONS

Les équipements ainsi que les essais de contrôle et de réception doivent satisfaire aux normes en vigueur dans le domaine, notamment :

- la norme EN 62471 relative à la sécurité photo-biologiques des lampes et des appareils utilisant les lampes fluorescentes ;
- la norme IEC 62776 relative aux lampes à LED conçues pour remplacer des lampes fluorescentes ;
- la norme NF EN 12464-1 relative à l'éclairage des lieux de travail ;
- la norme NF C 15 100 relatives aux installations électriques de basse tension.

L'entreprise attributaire du marché devra impérativement joindre, à la livraison de la commande, le certificat du fabricant attestant l'originalité du matériel.

A cet égard, la BCEAO se réserve le droit de faire effectuer des tests de vérification de l'authenticité de ce matériel par des organismes spécialisés

III - CALENDRIER DE REALISATION

La méthodologie à adopter pour la réalisation du marché adossée à un calendrier détaillant les actions à entreprendre devra être produite par le soumissionnaire.

En outre, un planning cohérent de réalisation, tenant compte des contraintes de service devra être proposé par le soumissionnaire.

IV - REFERENCES DES SOUMISSIONNAIRES

L'offre doit comporter les références techniques des experts dont les compétences permettent de répondre aux exigences du présent cahier des charges.

A cet égard, les références techniques, les compétences du personnel affecté au chantier ainsi que les marchés similaires réalisés seront, entre autres critères, déterminant dans la note à attribuer au titre de l'évaluation de l'offre technique.

V – RECEPTION – GARANTIE

La réception ne pourra être prononcée qu'après le constat de la livraison conforme du matériel.

L'entreprise garantira le matériel sur une durée de 3 années minimum à compter de la date de réception provisoire.
